



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2021 - 035
Séance du 28 mai 2021

**Demande de prolongation du Fonds Social Européen PREEL tremplin-Réussite
jusqu'en août 2022**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 25

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 28 mai 2021.

La demande de prolongation du Fonds Social Européen PREEL tremplin-Réussite jusqu'en août 2022 telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 28 mai 2021

Le Président
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**Demande de prolongation du Programme PRREL TREMPLIN REUSSITE
pour l'année 2021-2022 auprès du Fond Social Européen**

Intitulé du projet : PRREL TREMPLIN REUSSITE

Descriptif : Le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues, est un dispositif permettant d'accompagner les étudiants, en priorité boursiers et issus de filières professionnelles ou technologiques tout au long de leurs études supérieures.

La convention en cours s'arrêtant au 31 Août 2021 ; une prolongation est demandée auprès du F.S.E jusqu'au 31 Août 2022.

Le PRREL est composé du :

- PRREL RÉUSSITE qui vise à aider gratuitement les étudiants dans la réussite de leurs études. Il leur propose un accompagnement pédagogique personnalisé dans le cadre d'ateliers d'accompagnement à la réussite et d'ateliers de remise à niveau disciplinaires semestrialisés et progressifs, ainsi qu'une aide à l'intégration dans la vie universitaire par des séances de tutorat réalisées par des étudiants avancés dans le cursus universitaire. Les étudiants visés par ce premier dispositif doivent être inscrits en premier cycle (licence, DEUST ou DUT) au sein de notre université, être boursiers pour l'essentiel (70% de l'effectif au minimum) et prioritairement titulaires d'un baccalauréat technologique, d'un baccalauréat professionnel, ou d'un baccalauréat général sans mention.

- DU TREMPLIN qui a pour vocation d'offrir un temps de formation et d'aide à la construction du projet personnel à un public d'étudiants en grande difficulté au cours de la première année. L'objectif est de permettre à ces étudiants soit de rebondir dans le même champ disciplinaire, soit de se réorienter vers une filière en adéquation avec leurs souhaits et leurs compétences. Le DU Tremplin est organisé uniquement au deuxième semestre de l'année universitaire (240 heures de formation).

Ce plan de réussite vise les étudiants inscrits en licence (principalement en première année), en DEUST ou en DUT. Les étudiants visés sont principalement boursiers de l'enseignement supérieur (70% pour le PRREL réussite) et prioritairement titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Ce dispositif reste cependant ouvert aux titulaires d'un baccalauréat général obtenu sans mention.

Les étudiants peuvent entrer dans ce dispositif sur prescription d'un suivi de parcours de mise à niveau, avec un soutien spécifique par le responsable d'année. Cette inscription dans le dispositif peut être révisée en cours d'année à la lecture des résultats de l'étudiant. Certains étudiants peuvent ne plus avoir besoin du dispositif, et ainsi en sortir, alors que d'autres, identifiés en difficulté, pourront l'intégrer en cours d'année. Les sélections sont effectuées par les responsables d'année, avec l'aide des équipes pédagogiques.

L'objectif est de favoriser la réussite des étudiants soit dans la discipline initialement visée, soit par une réorientation réussie. Un suivi de cohorte est mis en place afin de mesurer l'impact de ce programme de réussite sur les taux de réussite en premier cycle des filières universitaires.

Enfin, les séances de tutorat par les pairs permettent de créer des emplois étudiants à raison d'un tuteur pour 2 à 5 étudiants encadrés.

Subvention initiale : 225 704€

Coût initiale du projet : 377 117€

Subvention finale : 298 578€

Coût total du projet : 499 935€

Responsable pédagogique du projet : Françoise HEULOT-PETIT

Budget initiale :

Financement (en €)	Fonds propres	F.S.E	Coût total
Fonctionnement			
Equipement			
Personnel	151 413	225 704	377 117
TOTAL	151 413	225 704	377 117

Budget prolongation :

Financement (en €)	Fonds propres	F.S.E	Coût total
Fonctionnement			
Equipement			
Personnel	49 944	72 874	122 818
TOTAL	49 944	72 874	122 818

Budget final :

Financement (en €)	Fonds propres	F.S.E	Coût total
Fonctionnement			
Equipement			
Personnel	201 357	298 578	499 935
TOTAL	201 357	298 578	499 935

Fonctionnement – sans objet	0€
Equipement – sans objet	0€
Personnel : implication d'enseignants pour dispenser les cours, de 12 tuteurs, de personnels BIATSS permanents (DRH : 5% ; Direction des Etudes : 12% et 5%), d'un MCF (10%) et d'un contractuel de catégorie B (50%)	499 935 €